

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1620

Société : RAM 128210

Actif

Pensionné(e)

Autre : V.ELUE

Nom & Prénom : SELLAMI FATOUMA

Date de naissance : 1950

Adresse : Rues n° 42 Inara 2 casa

Tél. : 0665251557

Total des frais engagés : 2 473,70 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Dr. Mohammed CHAFIQ
NEUROLOGUE
Centre médical Sidi Othman
3ème étage Place de la Préfecture
Avenue 10 Mars, Sidi Othmane
Casab - Tel : 05 22 37 41 63

Autorisation CNDP N° : AA-215 / 2019

Cachet du médecin :

Date de consultation : 09/08/2022

Nom et prénom du malade : SELLAMI FATOUMA

Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Défice Nerve

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : casab

Le :

Signature de l'adhérent(e) : 05/09/2022

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le paiement des Actes
18/01/2022	G	1	260.00	Dr. Mohamed CHAFI NEUROLOGUE Centre Medical Sidi Othmane 3ème étage Place de la Préfecture Casablanca - Maroc - Tél : 05.22.37.41.63 INPE 91039685

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE ABDEL ALLI	9/8/22	PHARMACIE ABDEL ALLI Mme IDRISSI MOUNA Nafat 43, Bd. Tazi Naji, H. Abdellah Inara II Casablanca - Maroc - Tél : 05.22.39.00.01 E 223.40

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	COEFFICIENT DES TRAVAUX
				<input type="text"/>
<img alt="Diagram of upper and lower dental arches				

► Ex attaché au C.H.U. IBN ROCHD

طبيب ملحق سابق بمستشفى ابن رشد

► Spécialiste des maladies du système nerveux, du Muscle et de la colonne vertébrale

► اختصاصي في أمراض الجهاز العصبي والعضلي والعمود الفقري

► Epilepsie

► مرض الجزء

► Electroencephalographie (EEG)

► التخطيط الكهربائي للدماغ

► Electroneuromyographie (EMG)

► التخطيط الكهربائي للأعصاب والعضلات



Casablanca le :

9/8/22

الدار البيضاء في :

SALAM ; RAYMA

130,00 x 3

Trigem 20

1 up le mal



371,00 x 4

Theta 10

1 up le br



329,00 x 5

Dopigentil 10

1 up le br

41,80

Kobalif 10

1/4 - 0 - 7/4 RBR



Askanell 160

Up le mal

357,00 x 4

Alpy 01 ✓

Dr. Mohammed CHAFIQ

Centre médical Sidi Othman
3ème étage Place de la Préfecture
Casablanca - Tel: 05.22.37.41.63

T-2223,70

شارع 10 مارس، ساحة العمام، الخالق الثالث المركب الطبي (قرب مرجان ماركت) سيدى عثمان - البيضاء

BD, 10 Mars, Place de la préfecture, 3^{ème} étage, Centre médical - SIDI OTHMAN - CASA

المحمول : INPF : 91039685 - الهاتف : 06 65 10 46 10 - Mobile : 06 65 10 46 10

TRE-ZEN® 20mg
Chlorhydrate de paroxétine
30 comprimés
pelliculés sécables

6 118000 041467

130 H 20
PER 12/23
LOT 3486-2

6 118000 041467
TRE-ZEN® 20mg
Chlorhydrate de paroxétine
30 comprimés
pelliculés sécables

130 H 20
PER 05/24
LOT 1778

TRE-ZEN® 20mg
Chlorhydrate de paroxétine

30 comprimés
pelliculés sécables

6 118000 041467

130 H 20
PER 05/24
LOT 1778

Alpraz® 0,5 mg
28 comprimés sécables

6 118000 020530

LOT 221035 1
EXP 04 2025
PPV 35.70

6 118000 061199
Dogmatil 50mg
20 Gélules
P.P.V. : 320DH90

LOT 21E008
Dogmatil 50mg
20 Gélules
P.P.V. : 320DH90

6 118000 061199

6 118000 061199
Dogmatil 50mg
20 Gélules
P.P.V. : 320DH90

LOT 21E008
Dogmatil 50mg
20 Gélules
P.P.V. : 320DH90

6 118000 061199

6 118000 061199
Dogmatil 50mg
20 Gélules
P.P.V. : 320DH90

LOT 21E008
Dogmatil 50mg
20 Gélules
P.P.V. : 320DH90

Alpraz® 0,5 mg
28 comprimés sécables

6 118000 020530

221176 1
04 2025
35.70

Alpraz® 0,5 mg
28 comprimés sécables

6 118000 020530

221176 1
04 2025
35.70

Alpraz® 0,5 mg
8 comprimés sécables

6 118000 020530

221176 1
04 2025
35.70

Maphar
Bd Alkmia N° 6, QI,
Sidi Bernoussi, Casablanca
EBIXA 20MG B28 CP PELL
P.P.V. : 371,00 DH

6 118001 184866

6 118001 184866
Maphar
Bd Alkmia N° 6, QI,
Sidi Bernoussi, Casablanca
EBIXA 20MG B28 CP PELL
P.P.V. : 371,00 DH

6 118001 184866
Maphar
Bd Alkmia N° 6, QI,
Sidi Bernoussi, Casablanca
EBIXA 20MG B28 CP PELL
P.P.V. : 371,00 DH

6 118001 184866
Maphar
Bd Alkmia N° 6, QI,
Sidi Bernoussi, Casablanca
EBIXA 20MG B28 CP PELL
P.P.V. : 371,00 DH